# annexe 5 : Zone éolienne

Un projet est à l'étude sur les communes de Gréalou et de Béduer, en vue de l'implantation d'éoliennes pour de la production d'énergie électrique renouvelable.
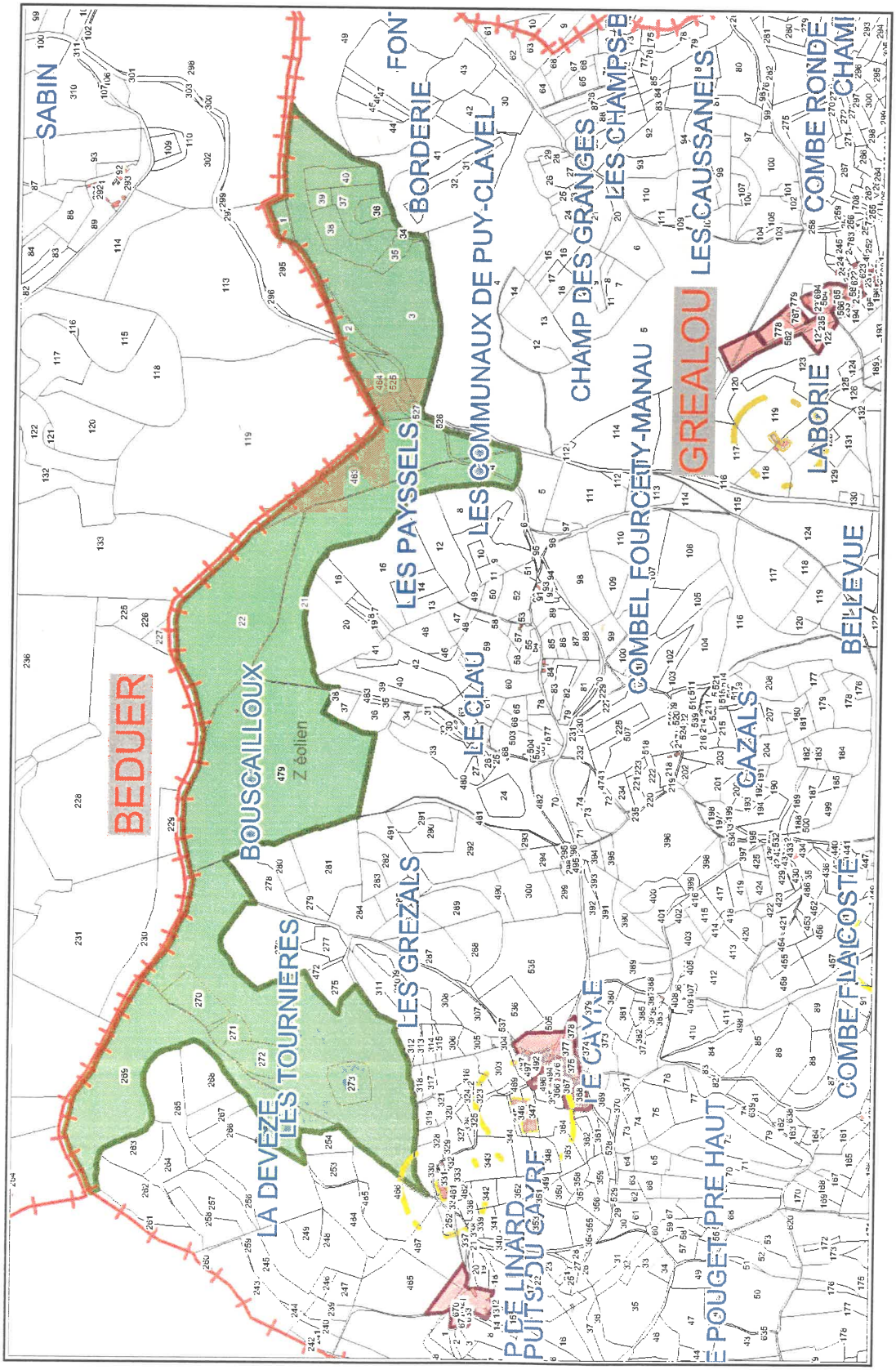
Le zonage de ce projet est sur plusieurs parcelles et se situe en limite des 2 communes.